

PARC EOLIEN DE RIBEMONT

Commune de Ribemont (02)

6. DOCUMENTS SPECIFIQUES DEMANDES AU TITRE DU CODE DE L'URBANISME



SOMMAIRE Partis retenus pour assurer l'insertion du projet dans son environnement 4 1.2. ATTESTATION DE MAITRISE FONCIERE ET DE CONFORMITE AUX DOCUMENTS D'URBANISME5 PLAN DE MASSE DES CONSTRUCTIONS7 3. 4. PLAN DES FACADES ET DES TOITURES......11 PLAN EN COUPE15 5. PHOTOGRAPHIE SITUANT LE TERRAIN DANS SON ENVIRONNEMENT PROCHE 6.17 7. PHOTOGRAPHIE SITUANT LE TERRAIN DANS LE PAYSAGE LOINTAIN18

1. NOTICE DESCRIPTIVE

1.1. ETAT INITIAL DU TERRAIN ET DE SES ABORDS

Le paysage du secteur immédiat est caractérisé par une succession de vallons et de plateaux dégagés, géographie liée aux vallées de la Serre à l'est et de la vallée de l'Oise à l'ouest. Le site d'accueil du projet éolien de Ribemont se situe sur un large plateau agricole au relief légèrement ondulé.

L'aspect vallonné du secteur est surtout visible depuis les routes de desserte secondairement fréquentées.

Les D692 et D69 encadrent la zone d'implantation respectivement à l'Ouest et à l'Est. Elles se croisent à Surfontaine, principal village au sud de la zone.

La majeure partie des parcelles situées au sein de la zone d'étude sont des parcelles destinées à la culture. À noter également la présence de quelques bosquets isolés et du bois Carenton sur la partie Ouest de la zone immédiate du projet. Des chemins ruraux, utilisés essentiellement pour l'exploitation agricole, permettent d'accéder à l'ensemble des parcelles du site.



Le site sera facilement accessible depuis la route départementale D69 et par l'utilisation des



Illustration des terrains d'accueil des éoliennes

l'emprise au sol du projet.

chemins agricoles déjà existants. En complément, afin d'accéder aux éoliennes non situées en bordure de champs, un linéaire de pistes de 410 m complémentaires sera créé.

Ces pistes ont été définies afin d'être dans le sens de labeur et ainsi limiter la perte de surface exploitable.

Une fois le chantier achevé, les plateformes de montage et largeur de piste seront réduites afin de diminuer

1.2. Partis retenus pour assurer l'insertion du projet dans son environnement

Le projet du parc éolien de Ribemont est localisé sur la commune de Ribemont.

Il sera constitué de 3 éoliennes et un poste de livraison au sud de la commune. Les éoliennes seront implantées selon un axe Nord-Ouest/Sud-Est.

Chaque éolienne aura une puissance nominale comprise entre 3,45 et 4,2 MW et produira en une année environ 32 500 000 kWh en moyenne, soit l'équivalent de la consommation de 15 600 personnes, hors chauffage.

Les éoliennes envisagées sont constituées d'un rotor de 130m à 140m de diamètre, positionné au bout d'un mât de 110 à 114m (soit une hauteur mât + pale à la verticale de 180m maximum).

L'électricité produite par les éoliennes sera acheminée via des câbles souterrains enfouis sous les pistes existantes jusqu'à un poste de livraison contenant les cellules électriques de protection, comptage et couplage au réseau public. Le raccordement au réseau sera lui aussi réalisé en souterrain depuis ce poste de livraison jusqu'à un poste source choisi par le gestionnaire du réseau (ERDF).

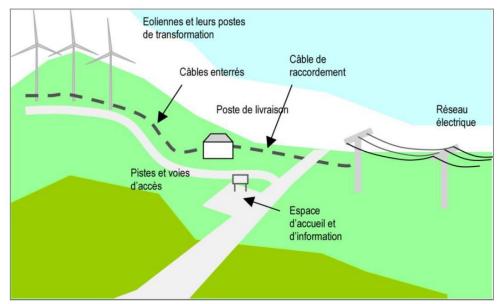


Schéma électrique d'un parc éolien

2. ATTESTATION DE MAITRISE FONCIERE ET DE CONFORMITE AUX DOCUMENTS D'URBANISME

ATTESTATION DE MAÎTRISE FONCIÈRE

Je soussigné Monsieur Sébastien APPY, Gérant de la Société PARC EOLIEN DE RIBEMONT, société à responsabilité limitée au capital de 500€ ayant son siège social à MONTPELLIER (Hérault) 188, rue Maurice Béjart, identifiée sous le numéro SIREN 832 284 236 R.C.S MONTPELLIER,

ATTESTE être titulaire de promesses de baux emphytéotiques sur les parcelles suivantes :

Commune	Section	N° parcelle	Surface parcelle totale (m²)
Ribemont	ZL	8	292 090
	ZL	7	9 270
	ZL	19	32 000
	ZL	18	4460
	ZL	14	318 870
	ZM	21	32700

En vertu desquelles les propriétaires promettent de nous louer à bail emphytéotique les parcelles pour une durée minimum de 35 années à compter de la mise en service du parc éolien.

Et à ce titre, être dument habilité par les propriétaires à déposer toutes demandes d'autorisations administratives concernant le projet de parc éolien et plus généralement mener toutes les études nécessaires au développement du projet de parc éolien sur lesdites parcelles.

Fait pour valoir ce que de droit,

Fait à Montpellier le 23 novembre 2020 Sébastien APPY Gérant



PARC ÉOLIEN DE RIBEMONT 188 rue Maurice Béjart – CS 57392 – 34184 MONTPELLIER Cedex 4 – France Tél. 04 67 40 74 00 – Fax 04 67 40 74 05 – <u>www.groupevaleco.com</u>

ATTESTATION DE CONFORMITE A L'URBANISME

Je soussigné, Monsieur Sébastien APPY, gérant de la Société PARC EOLIEN DE RIBEMONT, société à responsabilité limitée au capital de 500€ ayant son siège social à MONTPELLIER (Hérault) 188, rue Maurice Béjart, identifiée sous le numéro SIREN 832 284 236 au R.C.S de MONTPELLIER,

ATTESTE que le parc éolien de Ribemont est compatible aux règles d'urbanisme de la commune de Ribemont.

Un plan Local d'Urbanisme existe à ce jour sur le territoire de Ribemont. Selon l'article A2 « occupations et utilisations du sol admises sous conditions » du règlement du Plan Local d'Urbanisme de Ribemont, titre V. Dispositions applicables aux zones agricoles, sont admises sous conditions les éoliennes.

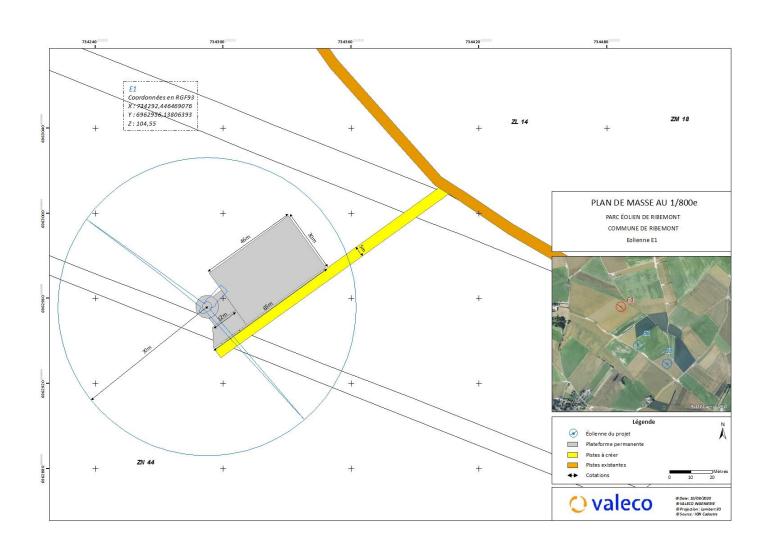
Le projet de parc éolien est donc compatible avec les règles d'urbanisme en vigueur sur le territoire de la commune de Ribemont.

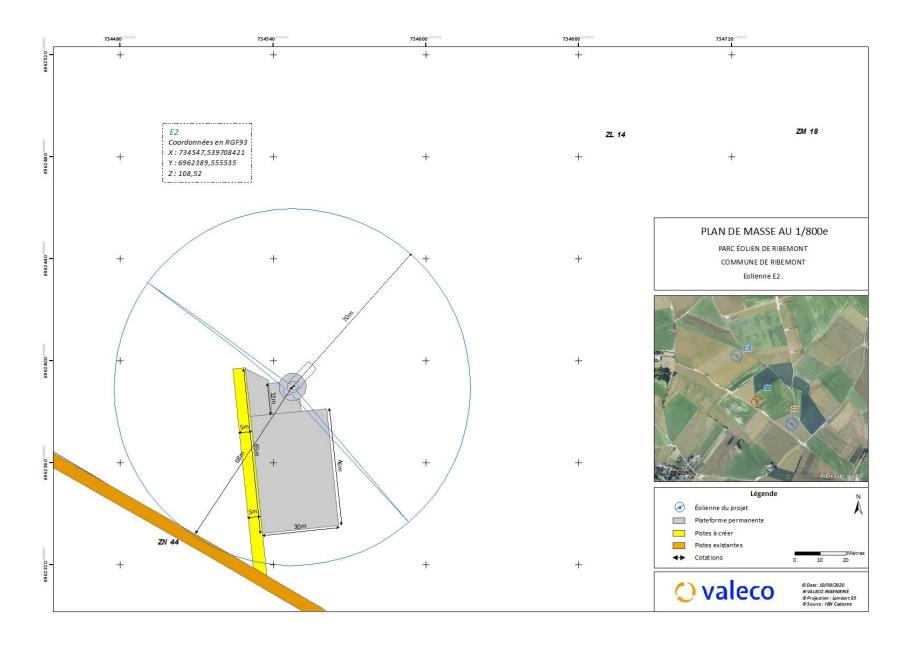
Fait pour valoir ce que de droit,

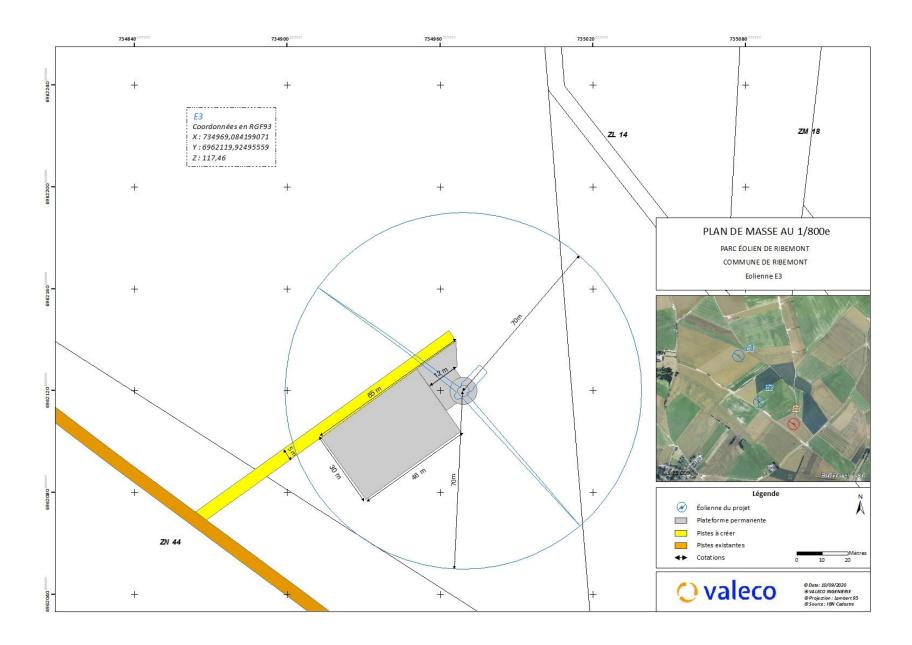
Fait à Montpellier le 23 novembre 2020 Sébastien APPY Gérant

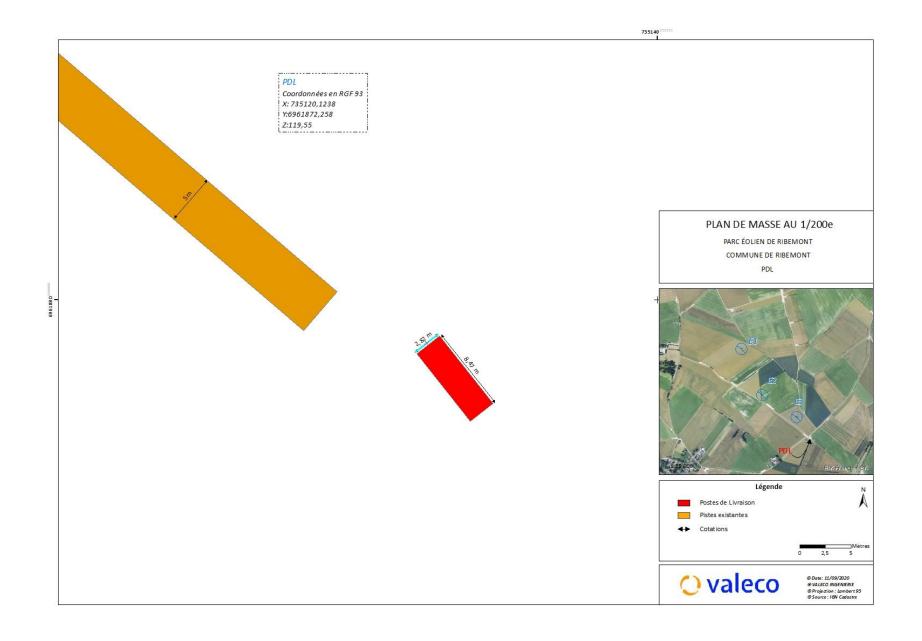


3. PLAN DE MASSE DES CONSTRUCTIONS



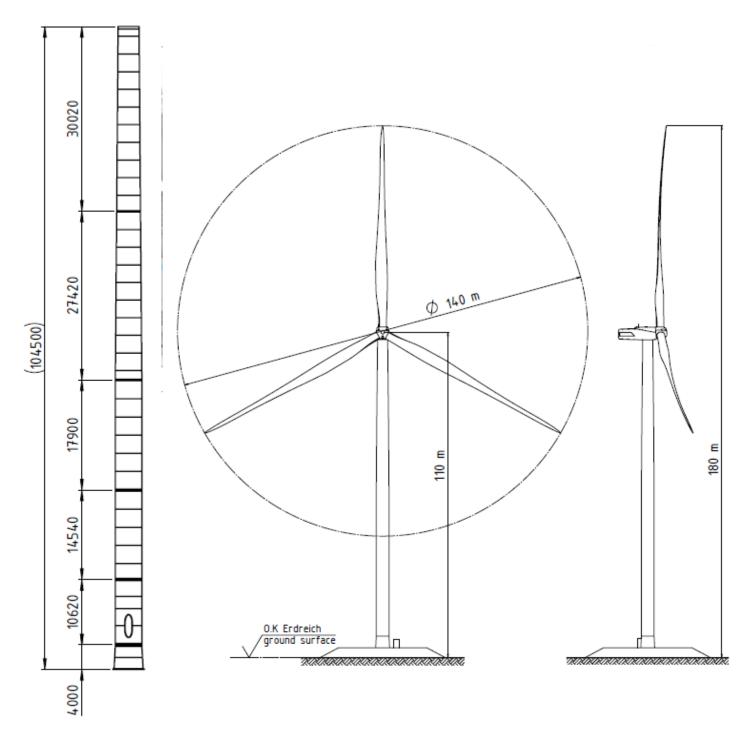


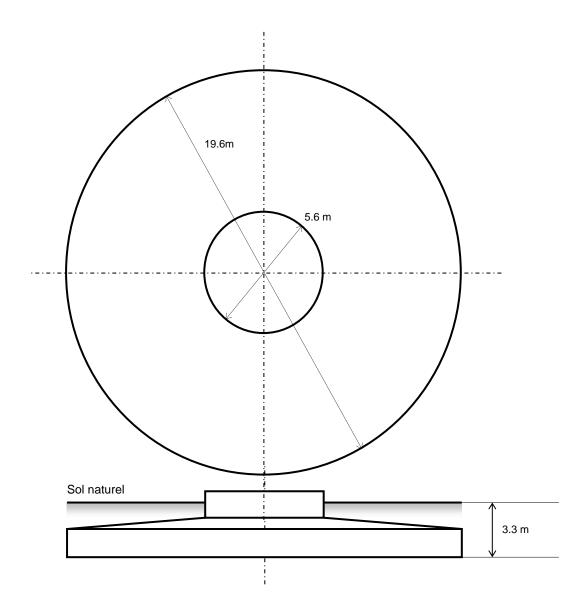


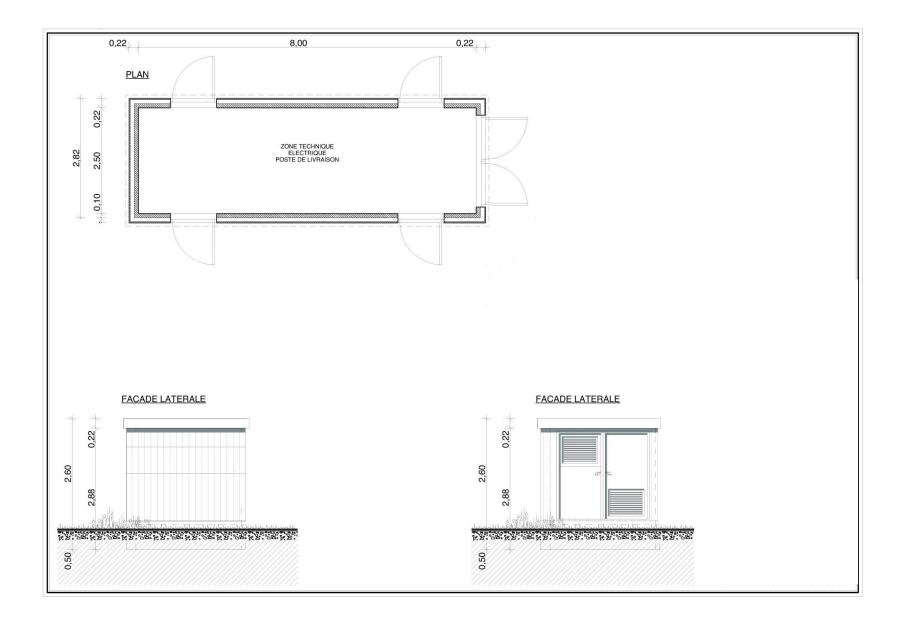


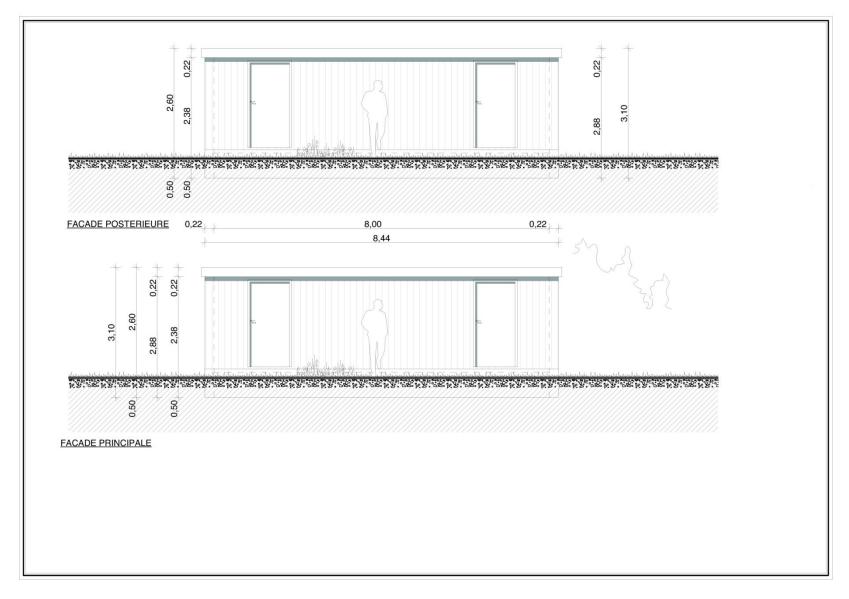
4. PLAN DES FAÇADES ET DES TOITURES

Les plans des éoliennes ainsi que ceux de leur fondation et du poste de livraison sont fournis ci-dessous.









Présentation des plans et façades du poste de livraison

5. PLAN EN COUPE

Le plan en coupe précisant l'implantation de la construction par rapport au profil du terrain est fourni ci-après.

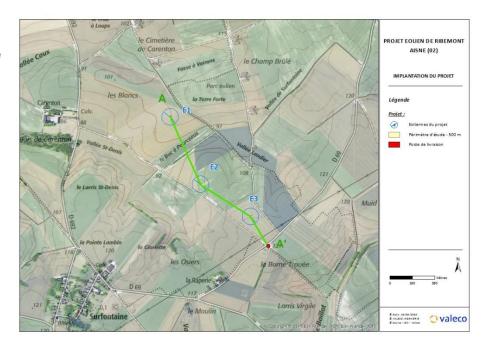
La coupe réalisée permet de voir le profil de toutes les éoliennes E1, E2 et E3 et du poste de livraison.

L'ensemble de ces coupes sont localisées sur le plan ci-contre.

Le tableau ci-dessous détaille les altitudes au sol et sommitales de chaque éolienne ainsi que du poste de livraison.

A noter qu'aucune modification de la topographie locale ne sera réalisée.

Eolienne	Altitude au sol (m)	Altitude sommitale (m)
E1	104,55	284,55
E2	108,52	288,52
E3	117,46	297,46
Poste de livraison	119,55	122,15



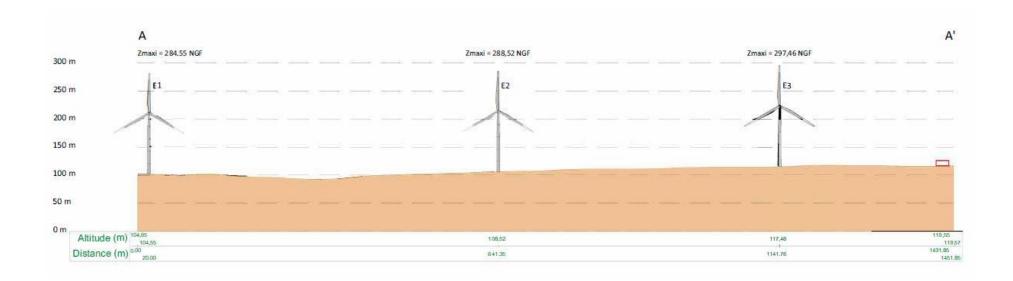


Figure 1 : Plan de coupe Ribemont.

6. PHOTOGRAPHIE SITUANT LE TERRAIN DANS SON ENVIRONNEMENT PROCHE

Entrée nord par la D692, chemin des Romains - SURFONTAINE



État initial à taille réelle - Champ visuel horizontal de l'image : 43,2°



Esquisse - Champ visuel global horizontal du cadre : 138°





7. PHOTOGRAPHIE SITUANT LE TERRAIN DANS LE PAYSAGE LOINTAIN

Depuis l'entrée nord par la D69, Grande rue - VILLERS-LE-SEC



État initial à taille réelle - Champ visuel horizontal de l'image : 43,2°



Esquisse - Champ visuel global horizontal du cadre : 138°



